

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE
LUNDI 7 OCTOBRE 2024 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT
SITUÉ AU 103 RUE LEBLANC.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Bianca Gagnon, conseillère :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier

Absent :

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

Il souhaite la bienvenue à madame Bianca Gagnon, nouvelle conseillère au poste numéro 2.

3 personnes assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.1. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2024
4. CONSEIL MUNICIPAL
- 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
- 6.2. Dépôt des états financiers internes de septembre 2024
- 6.3. Avis de motion et dépôt du règlement #335-24 relatif à la régie interne des séances du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski
- 6.4. Adoption de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 7.1. Nomination de monsieur Pascal Coulombe à titre d'officier au service incendie

- 7.2. Nomination de monsieur Gabriel Chassé à titre de pompier régulier
- 8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
 - 8.1. Autorisation de paiements à Jalbert et Pelletier inc.
 - 8.2. Adjudication de contrat pour approvisionnement en propane 2024-2027
 - 8.3. Acceptation de soumission de A.L.P.A. Équipement Ltée.
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - Pas de point à traiter
- 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1. Demande de commandite du Club de Natation Les Espadons de Mont-Joli
 - 10.2. Dépôt et approbation des états financiers de la Coop Gymnase des Hauts-Plateaux en santé
 - 10.3. Demande au Fonds Bâtiments communautaires verts et inclusifs
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de La Mitis
 - 11.2. Avis de motion - règlement numéro 333-24 modifiant le plan d'urbanisme numéro 210-10
 - 11.3. Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 333-24 modifiant le plan d'urbanisme numéro 210-10
 - 11.4. Avis de motion - règlement numéro 334-24 modifiant le règlement de zonage numéro 211-10
 - 11.5. Dépôt et adoption du premier projet de règlement numéro 334-24 modifiant le règlement de zonage numéro 211-10
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
- 14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-10-166 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR Meggie Lévesque Parent

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-167 2.1- NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

ATTENDU l'absence du greffier-trésorier monsieur Frédérick Lee;

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

QUE madame Marie-Josée Dubé soit nommée secrétaire d'assemblée pour la séance régulière du 7 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-168 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 16 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Waren Soucy

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 et de la séance extraordinaire du 16 septembre 2024 soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes :

Maire

- Élaboration du schéma d'aménagement : 2-3 prochaines années;
- Dévitalisation : services de proximité, quels seront les programmes à venir
- Caisse : le travail se poursuit, va à Québec le 8 octobre.

M. Sylvain Deschênes, conseiller :

siège n° : 1

- La réparation de la niveleuse n'est pas terminée, recours à un sous-contractant.
- Réparation rang Bélanger bientôt.

Mme Bianca Gagnon, conseillère :

siège n° : 2

M. Stéphane Deschênes, conseiller :

siège n° : 3

Faire attention à l'utilisation de l'eau potable

M. Guillaume Lavoie, conseiller :

siège n° : 4

Rien à signaler

Mme Meggie Lévesque Parent, conseillère :

siège n° : 5

Rien à signaler

M. Waren Soucy, conseiller :

siège n° : 6

Rien à signaler

5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : envoie le déroulement de la rencontre du 5 novembre 2024 à Ste-Blandine;

Ministère de l'Éducation : informe la municipalité qu'il y aura un recensement des camps de jour québécois;

Table régionale des élus du BSL : invite le maire à la rencontre du 15 novembre 2024.

24-10-169

6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 30 septembre 2024 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Guillaume Lavoie

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 septembre 2024 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

Chèques #25530 à 25560	40 960.97\$
Dépôt direct # 500544 à 500568	66 314.68\$
Prélèvements #3838 à 3870	55 835.67\$
Salaires élus (sept)	2 637.62\$
Salaire employés (11/08 au 21/09/2024)	48 922.84\$
Salaire pompier (11/08 au 21/09/2024)	1 508.47\$
Total	216 180.25\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-170

6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 septembre 2024 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT #335-24 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

Avis de motion est donné par Guillaume Lavoie qu'à une séance ultérieure que le règlement n° 335-24 relatif à la régie interne des séances du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

Le dépôt du projet de règlement est effectué séance tenante.

24-10-171

6.4- ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE OU D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a adopté une telle politique le 4 mars 2019 via la résolution n° 19-03-44 et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski abroge la Politique de harcèlement adoptée le 4 mars 2019 (résolution n° 19-03-44).

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-172

7.1- NOMINATION DE MONSIEUR PASCAL COULOMBE À TITRE D'OFFICIER AU SERVICE INCENDIE

ATTENDU QUE monsieur Pascal Coulombe a suivi et réussi sa formation à titre d'officier en service incendie;

ATTENDU QUE de nouvelles normes en incendie demandent d'avoir un officier par petit groupe d'intervention;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski promeut, monsieur Pascal Coulombe, de pompier à officier du service incendie de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

QUE les membres du conseil félicitent monsieur Coulombe pour cette promotion méritée grâce à son implication dans le service incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-173

7.2- NOMINATION DE MONSIEUR GABRIEL CHASSÉ À TITRE DE POMPIER RÉGULIER

ATTENDU QUE monsieur Gabriel Chassé a complété sa formation de pompier 1;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski nomme et souhaite bienvenue à monsieur Gabriel Chassé à titre de pompier dans le service incendie de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

QUE les membres du conseil félicitent monsieur Chassé pour sa persévérance lors de sa formation de pompier #1;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-174

8.1- AUTORISATION DE PAIEMENTS À CONSTRUCTION JALBERT ET PELLETIER INC.

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'emmagasinement de matériel granulaire pour les opérations de déneigement;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture #30666 au montant de 18 496.61\$ taxes incluses à Les Constructions Jalbert et Pelletier inc.;

QUE la facture #30666 soit imputée au compte # 02-33000-635 (abrasif hiver);

Abstention : La conseillère Bianca Gagnon déclare avoir un conflit d'intérêt et s'abstient de voter sur cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

24-10-175

8.2- ADJUDICATION DE CONTRAT POUR APPROVISIONNEMENT EN PROPANE 2024-2027

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski utilise du gaz propane pour son garage municipal, son centre polyvalent, sa caserne ainsi que pour la resurfaceuse de l'aréna;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'ouverture de soumission le 3 octobre 2024 pour l'approvisionnement en propane du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2027;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues (prix au litre):

Supérieur Propane	0.6211\$
Propulse Énergies (Sonic)	0.3528\$

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Guillaume Lavoie

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la soumission de Propulse Énergies (Sonic) au prix de 0.3528\$ du litre pour ses approvisionnements en propane;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-176 8.3- ACCEPTATION DE SOUMISSION DE A.L.P.A. ÉQUIPEMENT LTÉE.

ATTENDU QUE le chargeur Hyundai a des bris majeurs à son système de frein;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la soumission de A.L.P.A. Équipements Ltée. au montant de 15 086.58\$ avant taxes pour des réparations sur le chargeur Hyundai;

QUE les réparations à effectuer soient effectuées par A.L.P.A. Équipement Ltée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-177 10.1 –DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB DE NATATION LES ESPADONS DE MONT-JOLI

IL EST PROPOSÉ PAR Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie une aide financière de 50.00\$ au Club de Natation Les Espadons de Mont-Joli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-178 10.2 – DÉPÔT ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA COOP GYMNASSE DES HAUTS-PLATEAUX EN SANTÉ

ATTENDU QUE la Coop Gymnase des Hauts-Plateaux gère la salle d'entraînement du Centre polyvalent;

ATTENDU QUE cette salle offre la possibilité aux gens de la région de se mettre en forme;

IL EST PROPOSÉ PAR Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte et adopte les états financiers de la Coop Gymnase des Hauts-Plateaux;

QUE les membres du conseil félicitent les bénévoles impliqués dans la Coop pour leur dévouement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-179

10.3 – DEMANDE AU FONDS BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES VERTS ET INCLUSIFS

ATTENDU QUE le Fonds Bâtiments Communautaires verts et inclusifs vise à moderniser des bâtiments communautaires existants

ATTENDU QUE le bâtiment communautaire situé au 11 rue Fabien-Jalbert nécessite des travaux de mise à niveau;

IL EST PROPOSÉ PAR Guillaume Lavoie

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski effectue une demande au Fonds Bâtiments Communautaires verts et inclusifs pour des travaux au bâtiment communautaire du 11 rue Fabien-Jalbert;

QUE la municipalité nomme monsieur Louis-George Lévesque comme signataire autorisé de cette demande ainsi que pour tous autres documents relatifs à cette demande de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-10-180

11.1 – DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) DE LA MRC DE LA MITIS

CONSIDÉRANT la demande reçue du propriétaire du lot 4 617 517 du cadastre du Québec pour un changement d'affectation de son lot;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski réalise déjà des ententes de déneigement de certaines de ses routes par l'entremise de propriétaires privés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de La Mitis pourrait être assoupli.

IL EST PROPOSÉ PAR Guillaume Lavoie

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski :

DEMANDE à la MRC de La Mitis que soit modifiée, à son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), l'affectation forestière du lot 4 617 517 du cadastre du Québec par une affectation de villégiature ;

DEMANDE à la MRC de La Mitis que soit modifié, à son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), la note 4 de l'article 17.4, afin de prendre en considération que le déneigement d'une route peut aussi s'effectuer par un propriétaire privé lié par une entente avec une municipalité;

DEMANDE à la MRC de La Mitis que soit formulée à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski une réponse formelle d'ici le 15 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 - AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 333-24 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 210-10

AVIS DE MOTION est donné par Waren Soucy qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro 333-24 modifiant le plan d'urbanisme numéro 210-10. Le but du règlement est de prévoir un nouvel objectif spécifique et des moyens de mise en œuvre afin de maximiser le potentiel de construction résidentielle, de modifier les plans des grandes affectations du sol afin de revoir le tracé des rues projetées et de mettre le cadastre à jour, ainsi que de modifier le plan des sites d'intérêts et de contraintes afin de mettre le cadastre à jour. Un projet de règlement est déposé et adopté séance tenante.

24-10-181

11.3 – DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 333-24 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 210-10

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au plan d'urbanisme numéro 210-10;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné le 7 octobre 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski adopte le projet de règlement numéro 333-24 modifiant le plan d'urbanisme numéro 210-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 - AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 334-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 211-10

AVIS DE MOTION est donné par Guillaume Lavoie qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro 334-24 modifiant le règlement de zonage numéro 211-10. Le but du règlement est de prévoir une définition et des normes concernant les unités d'habitation accessoire, de réduire la distance minimale entre un bâtiment accessoire isolé et un autre bâtiment pour la zone 44 (VLG), de prévoir des dispositions de conformité à la suite d'une expropriation ou d'une acquisition à des fins d'utilité publique, ainsi que de modifier le plan de zonage afin de revoir le tracée des rues projetées et de mettre le cadastre à jour. Un premier projet de règlement est déposé et adopté séance tenante.

24-10-182

11.5 - DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 334-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 211-10

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au règlement de zonage numéro 211-10;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion pour le présent règlement a été donné le 7 octobre 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski adopte le premier projet de règlement numéro 334-24 modifiant le règlement de zonage numéro 211-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

13.1 MOTION DE FÉLICITATIONS – MAGELLA ROUSSEL

Le conseil municipal souhaite féliciter monsieur Magella Roussel pour ses 45 ans de service au sein de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage, comme conseiller et maire. Bravo pour son dévouement au service de sa communauté.

13.2 DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION CLUB MOTONEIGE MITIS

24-10-183

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes d'autoriser le Club de Motoneige de la Mitis à faire une demande de permis de réunion auprès de la RACJQ pour leur activité du 23 novembre 2024 au centre polyvalent.

24-10-184

14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Deschênes

DE lever l'assemblée il est 20 h 35

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire